



## Préavis municipal No 2016/10

---

Point No 4 de l'ordre du jour de la séance du 13 décembre 2016

### Projet de budget 2017

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Municipalité a procédé à l'établissement du budget 2017 en collaboration avec la bourse communale. Ce budget présente à nouveau un excédent de revenus qui se monte à :

**CHF 120'150.00**

Nous nous permettons de mettre en exergue les points suivants afin de faciliter la lecture et la compréhension de cette planification des charges et des produits de l'exercice 2017 :

#### **Administration générale**

##### **13 Service du personnel / 16 Tourisme**

- La masse salariale de l'office du tourisme auparavant comprise dans les prestations « Morat Tourisme » est internalisée et se retrouve donc aussi dans les salaires du service du personnel (compte 163.390.10)
- Un nouveau compte loyer de l'office de tourisme a été créé (compte 163.316.10)

##### **17 Sports**

- Aucun montant prévu au budget pour le poste lié au parcours Vita

#### **Domaines et bâtiments**

##### **31 Terrains / 33 Vignes**

- Le revenu locatif des vignes de la commune est comptabilisé dans la nouvelle rubrique vignes (compte 33.423.20)
- Un nouveau compte entretien courant a été créé pour le quartier du Gros-Buisson (compte 31.314.23)

##### **35 / Bâtiments**

- Une réallocation des salaires liés aux bâtiments administratifs a été faite et se retrouve ainsi sur le compte imputations internes 35.390.10 (auparavant sous 3501.300.10)

- La sous-rubrique 3519 Ecole EPK consolide l'intégralité des charges et produits liée à la nouvelle école (amortissements divers, intérêts passifs, frais de conciergerie, revenus locatifs auprès de l'ASIA et la ristourne du Groupe E pour les panneaux photovoltaïques)
- Le revenu locatif de l'accueil de jour les Castors est comptabilisé sous le compte 3513.427.11

## **Travaux**

### **Service de l'urbanisme**

- D'importantes charges sont prévues au titre d'honoraires juridiques et techniques en prélude des effets liés à l'aménagement du territoire (42.318.50 et 42.318.51)

### **Cours d'eau, rives et ports**

- Un nouveau compte pour l'extension et l'amélioration du port a été créé (compte 471.314.71)

### **Rubrique 43 / Routes**

- Des charges de réfection des routes et notamment celle du village de Salavaux sont comptabilisées sous le compte 43.314.20

## **Sécurité sociale**

### **71 Service social**

- Le remboursement du loyer d'une personne à charge de l'ARAS Broye-Vully (auparavant dans le compte 11 administration générale) est désormais listé dans le compte 71.436.00

## **Services industriels**

### **81 Service des eaux**

Des honoraires et des frais d'études pour le projet de réservoir d'eau à Charmontel Chabrey sont comptabilisés sous le compte 81.318.50.

Globalement, nous constatons une hausse des charges de personnel et des bâtiments due principalement à la conciergerie ainsi qu'au coût de l'endettement, de l'amortissement.

L'instruction publique et la sécurité sociale suivent la tendance désormais régulière d'une constante augmentation de la hausse des charges.

Le budget a été établi en tenant compte des éléments évoqués dans le préavis de l'arrêté d'imposition 2017. En ce qui concerne les charges cantonales, nous nous sommes basés sur une population de 3'250 habitants en prenant comptes des importants projets de construction sur la commune avec une date de référence au 31.12.2017.

En résumé, notre budget 2017 se présente comme suit :

- Total des charges CHF 16'561'730.00
- Total des revenus CHF 16'681'880.00
- **Excédent de revenus CHF 120'150.00**

Fondé sur l'exposé ci-dessus, ainsi que sur l'arrêté d'imposition 2017, la Municipalité suggère au Conseil communal de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

**Conclusions :**

**Le Conseil communal de Vully-les-Lacs**

- vu le préavis municipal no 2016/10,
- ouï le rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

**Décide :**

D'accepter le budget tel que présenté.

**AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ :**

Le Syndic :



Blaise Clerc



La Secrétaire :



Sylvie Baumann